

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS – SÉLECTION DE FIRMES)**

Formation spécialisée des acteurs de la filière aquacole marocaine - Renforcement des capacités entrepreneuriales et sanitaires -

« Making Aquaculture Work for Market and Social Inclusiveness »

N° 01/MAR1049/ANDA/2026

Pays : MAROC

Project: Making Aquaculture Work for Market and Social Inclusiveness.

Project Secteur : Aquaculture.

Entité d'exécution : Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture.

Mode de financement : Mode de financement participatif – conforme à la Charia.

N° de Financement : MAR1049

L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du projet « Making Aquaculture Work for Market and Social Inclusiveness Project » et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant pour la réalisation d'une « formation spécialisée des acteurs de la filière aquacole marocaine ».

Les services consistent à:

1. Organiser et animer un séjour de formation intensive à l'étranger portant sur la gestion entrepreneuriale et financière des exploitations piscicoles marines : montage technico-économique de projets, élaboration de Business Plans, planification des investissements à moyen terme et stratégies de commercialisation, combinant des sessions de formation, des études de cas et des visites de terrain;
2. Organiser et animer un séjour de formation intensive à l'étranger portant sur la biosécurité, la surveillance sanitaire et la détection précoce des maladies en pisciculture marine, incluant des travaux pratiques en laboratoire de pathologie aquacole, des visites de fermes piscicoles marines et l'élaboration d'un plan de biosécurité modèle transposable au contexte marocain.

La période de réalisation de la prestation est estimée à six (6) mois et la date prévue de démarrage est Octobre 2026.

Les Termes de Référence (TdRs) détaillés de la mission sont joints au présent Appel à manifestations d'intérêt.

L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture invite les bureaux d'études et les cabinets de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires,

expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

- Capacité à mobiliser une équipe pluridisciplinaire couvrant l'ensemble des compétences requises pour les deux activités (pisciculture marine, entrepreneuriat aquacole, santé animale aquatique et biosécurité)
- Capacité à mobiliser des centres de formation spécialisés et des institutions partenaires disposant d'infrastructures pédagogiques adaptées aux thématiques de la mission (laboratoires de pathologie, fermes piscicoles de démonstration, infrastructures de formation aquacole...)
- Capacité à concevoir et adapter des programmes pédagogiques aux profils hétérogènes des bénéficiaires
- Capacité à établir des partenariats avec des experts et institutions internationaux reconnus dans le domaine de la santé aquatique et de la gestion sanitaire des élevages

Les qualifications et l'expérience des Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres cabinets afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BID concernant les conflits d'intérêt.

La sélection se fera en conformité avec la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) stipulée dans les Directives de la BID.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux indiquées : **8h30 à 16h30 (heure locale du Maroc)** ou par mail à l'adresse suivante : ami.mar1049@anda.gov.ma.

Les manifestations d'intérêt sous forme écrites doivent être déposées ou envoyées par courrier au plus tard le **28 août 2026 à 16h30 (heure locale du Maroc)** à l'attention de Madame la Directrice de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture à l'adresse suivante : Avenue Annakhil, Immeuble les patios, 4ème Etage, Hay Riad, Rabat- Maroc.